

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2025
N°DC-2025-20

Conseillers en exercice : 19	Présents : 16	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Travaux d'extension réhabilitation de la mairie de Colpo : proposition d'avenant n°3 pour le lot n°4 – Ossature bois- Charpente – Bardage bois

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le samedi vingt-deux février deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DRÉANO ; Mme Nathalie DUMONT à Mme Marie-Bernard BROUDIC et Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA à Mme Sylvaine LE GALLO

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre LE GAL

Dans le cadre des travaux d'extension et réhabilitation de la mairie de Colpo, des travaux supplémentaires à caractères exceptionnels sont à prévoir.

L'entreprise ACM (Lot n°04 Ossature bois – Charpente – Bardage bois) est mandatée pour réaliser ces travaux.

Pour le lot n°04, les travaux concernent le solivage qui consiste à poser des pièces de charpente indispensable pour soutenir le plancher de l'étage de la mairie :

- La mise en place de 2 poutres en lamellé collé pour support solivage en 90x360.
- La mise en place d'un solivage en 4x20 tous les 1m20.
- La mise en place d'un chevêtre de trappe.

Le montant total de ces travaux, faisant l'objet d'un avenant n°03, est de 1 739,45€ H.T.

L'articulation financière de ces avenants se matérialise comme suit :

Marché de Travaux réhabilitation de la mairie de COLPO					
	BASE MARCHÉ HT	AVENANT 1 HT	AVENANT 2 HT	AVENANT 3 HT	TOTAL BASE MARCHÉ + AVENANTS 1,2 et 3
LOT 4	15 856,55 €	10 050,82 €	2 775,00 €	1 739,45 €	30 421,82 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** la réalisation de travaux supplémentaires faisant l'objet de la proposition d'avenants pour le lot n°04.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28 FEV. 2025

ID : 056-215600420-20250227-DEL2025_162-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°03 relatif au lot n°04 dont l'entreprise ACM est attributaire pour un montant de 1739,45€ H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

